



ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE S/M MEURTHE

JUIN 82

FÊTE DES MAMANS
MÈRES et PÈRES

I.- LA VIE DU VILLAGE.

Décès: - Le 14 mai est décédée Madame Marie-Hélène Kaltenbach, âgée de 90 ans, domiciliée chez sa fille, à Fagnoux;

- Le 17 mai est décédé Monsieur Paul Michel, à l'âge de 73 ans, domicilié 14 bis, rue d'Alsace.

A ces deux familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

Nouveaux habitants:

- Madame Mireille Charton et sa fille ont emménagé au 6, rue de la gare à Thiaville/M;

- Mr. et Madame Daniel Beurné et leurs deux enfants se sont installés dans leur maison réfectionnée, 10, rue de l'église.

Nous souhaitons à ces deux familles une cordiale bienvenue.

II.- INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES.

Monsieur Fousse, Directeur de l'école de Thiaville/Meurthe, inscrira les nouveaux élèves nés en 1979 ou avant, le jeudi 24 Juin 1982 de 17 h 30 à 19 heures.

Les parents présenteront leur livret de famille, les certificats de vaccinations (ou carnet de santé) de leur enfant et, dans le cas d'élève arrivant d'une autre école, un certificat de scolarité ou de radiation précisant le cours devant être fréquenté en 1982 - 83.

III.- VACCINATIONS.

La prochaine séance de vaccinations aura lieu en Mairie le mercredi 16 Juin à 14 h 15.

- 3ème injection DT Polio

- Rappels DT Polio (apporter les urines)

IV.- OBJET TROUVE.

Une paire de basket état neuf a été trouvée par Mr. Karle devant le garage appartenant à Monsieur Joannard. Les réclamer à Monsieur Karle.

.../...

V.- CONSTRUCTION.

Il est rappelé que toute personne qui érige une construction ayant fait l'objet d'un permis de construire doit apporter en Mairie:

- la déclaration d'ouverture de chantier dès le début des travaux,
- la déclaration d'achèvement des travaux dès la fin de ceux-ci.

Merci d'y penser.

VI.- VANDALISME.

Des actes de vandalisme de plus en plus fréquents sont commis sur les installations du barrage établi sur la Meurthe à Lachapelle.

Il est bon de rappeler les conséquences possibles de tels agissements.

Toute perturbation dans l'écoulement des eaux a une incidence directe sur la production électrique de l'usine de LACHAPELLE.

Le potentiel productif de l'usine en est affecté et par voie de conséquence l'emploi.

L'absence des planchers, mains courantes, etc... jetés dans la Meurthe peut être la cause de graves accidents. Il suffit de se rappeler les cas de noyades constatées dans le passé à cet endroit.

Nul doute que les Compagnies d'Assurances couvrant ces risques, ne s'emploient, avec succès, à découvrir, le cas échéant, les responsables.

Compte tenu des risques ci-dessus mentionnés, la Société concessionnaire a déposé plainte ce jour à la Gendarmerie.

VII.- LE BONHEUR GENEREUX.

La somme de 111 francs a été versée au B.A.S. de Thiaville à l'occasion du mariage de Monsieur Dominique Durand, domicilié rue de la Libération à Thiaville avec Mademoiselle Sylvie Dalançon, le 22 Mai 1982 à Ménil de Sehonés.

Un grand merci et tous nos voeux de bonheur aux jeunes époux avec nos félicitations aux parents.

VIII.- RAGE.

Attention! plusieurs renards sans doute enragés viennent d'être signalés sur le territoire communal. La plus grande vigilance s'impose donc vis à vis de tout animal dont le comportement est anormal.

IX.- JEUX DE BALLONS.

Il est utile de rappeler que les jeux de ballon (et assimilés) sur la voie publique, outre les risques engendrés pour les enfants, sont interdits. Par ailleurs, on nous demande d'indiquer que les atteintes à la propriété privée sont susceptibles de dépôt de plainte de la part des propriétaires.

X.- PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.

Dans le cadre des activités de l'Association Forestière de Petitmont et environs (antenne de Baccarat - Bertrichamps), Monsieur François Mathis du Service Forestier de la Direction Départementale de l'Agriculture effectuera, à partir du 1er juin, une description des parcelles boisées situées sur le ban de Thiaville.

Il formulera ensuite aux propriétaires, avec Monsieur Claude Thirion, animateur de l'Association dans notre canton, des propositions pour la mise en valeur de ces parcelles.

XI.- PROTECTION CIVILE.

La grande manoeuvre interdépartementale a eu lieu à Thiaville le dimanche 16 mai comme annoncée. Par lettre du 21 mai, ce service remercie la Municipalité, les Pompiers et les habitants, ainsi que les jeunes garçons et filles volontaires pour jouer le rôle des blessés.

XII.- CROIX - ROUGE.

La Croix-Rouge du canton de Raon-l'Etape remercie les habitants qui ont généreusement donné à la quête en faveur de leur organisme.

Nous apprenons par ailleurs que les personnes suivantes ont subi avec succès le 13 mai 1982, les épreuves du Brevet National de Secourisme de la Croix-Rouge et de la Sécurité Civile:

- Madame Ginette GEORGES, Fagnoux,	Thiaville
- Mademoiselle Monique LABOUREL, lotissement de Bellevue,	"
- Monsieur Gérard CLAIR, rue des Vosges,	"
- Monsieur Dominique GEORGES, rue de la Libération,	"
- Monsieur Bernard GEORGES, rue de Fagnoux,	"
- Monsieur Philippe YOCOM, rue de Fagnoux,	"

Nous leur adressons nos très chaleureuses félicitations.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

1) La Fédération Départementale des Foyers Ruraux organise du 27 juin au 11 juillet 2 UNIVERSITES RURALES D'ETE. Le Foyer Rural de Thiaville a accueilli l'an dernier ce stage de formation. Cette année, les FOYERS RURAUX DE JEANDELIZE et DIARVILLE accueillent ces actions de formation.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 12 juin à 14 heures à l'Annexe du Foyer Rural avec présentation d'un film et la présence d'un animateur.

Toutes les personnes intéressées y sont cordialement invitées.

2) Don: Monsieur Michel Nix a fait un don de 100 F pour le Foyer Rural. Nous le remercions.

3) Gymnastique Féminine:

P . K .

Promotion: a obtenu le brevet du 2ème degré de culture physique et yoga, Mademoiselle Evelyne Odile.

- ont obtenu le brevet du 1er degré, Mesdemoiselles Fabienne Lachambre et Valérie Hypolite.

- en récompense pour assiduité et application, une breloque argent a été remise à Mademoiselle Evelyne Lazarowicz.

Toutes nos félicitations à ces jeunes sportives.

J . S .

4) Club Guitare:

En raison des vacances, le club ne fonctionnera pas du 26 juin au 30 juillet inclus.

Au mois d'août, les horaires seront modifiés en accord avec les participants.

R . D .

II.- ASSOCIATION FAMILIALE.

Ruche enfantine:

- Date: du jeudi 1er juillet au jeudi 29 juillet,

- Age : de 3 ans à 11 ans,

- Horaire: de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

le jeudi, jour de pique-nique, de 9 h à 16 h.

.../...

- Tarif: pour le 1er enfant : 35 F par semaine,
- pour le 2ème enfant : 30 F par semaine,
- pour le 3ème enfant : 25 F par semaine.

Le tarif à la journée est de 10 F.

Les fiches d'inscription sont à rendre au plus tôt.

N'oubliez pas de donner également les bons de vacances qui vous ont été adressés par la Caisse d'Allocations Familiales. Merci.

Les cartes d'adhérent de l'Association Familiale seront vendues par les monitrices de la Ruche aux parents qui auront inscrits leurs enfants à la Ruche. Cette année, il a été décidé de ne vendre les cartes que pour la Ruche car les enfants y sont assurés.

- Nos monitrices: Il s'agit de Mesdemoiselles Catherine Bernard et Véronique Demange, toutes deux de Thiaville, Isabelle Morque de Bertrichamps.

- Collecte du 30 mai, journée nationale de la Mère et de l'Enfant: elle a été effectuée le 29 mai, car la journée du 30 était la Pentecôte, jour des Communions. Elle a rapporté: 91 F pour Thiaville, 36 F pour Lachapelle.

Nous remercions nos jeunes quêtesuses pour leur coopération.

C . C .

CLUB DE L'AMITIE DE THIAVILLE - LACHAPELLE.

Comme suite à l'article d'avril concernant le voyage réservé aux adhérents du Club, il est confirmé que celui-ci aura lieu le jeudi 24 juin prochain.

Le car prendra en charge les participants aux lieux et heures ci-après:

- Lachapelle (abri scolaire) : à 8 heures
- Thiaville (Mairie) : à 8 h 15

Un arrêt aura lieu à Gérardmer et le voyage se poursuivra comme prévu après avoir fait le tour du lac.

Pour la bonne organisation du voyage et surtout des repas, faites-vous inscrire dès que possible auprès des responsables et ce, avant le mercredi 16 juin.

Bonne journée à tous!

Le Comité.

I.- EN DIRECT DU CONSEIL:

Réuni le 16 juin, le Conseil avait à examiner les points suivants:

- AFFOUAGES: Compte tenu des inscriptions enregistrées, un stère de bois a été attribué à chaque foyer. Néanmoins, pour nos Aînés de 70 ans et plus, deux stères seront attribués (1 de hêtre et 1 de chêne). Après ces opérations, il reste 60 stères (hêtre en grande partie); cette quantité est insuffisante pour donner à chaque foyer un stère supplémentaire. Dans cette situation, le Conseil décide de vendre ce reliquat aux habitants qui seraient intéressés aux conditions suivantes:
 - prix: 150 francs le stère rendu à domicile,
 - inscriptions: mardi 22 et vendredi 25 juin 1982, jusqu'à épuisement du stock, étant entendu que les inscriptions se feront dans l'ordre des demandes,
 - limite à 3 stères maximum par foyer, étant entendu qu'il est possible de s'inscrire pour moins,
 - le paiement se fera dans les conditions habituelles par l'intermédiaire du Percepteur de Baccarat.
- ECOLE: Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par l'A.P.E. d'une demande de création d'une cantine scolaire pour le midi, ainsi que d'une garderie des élèves le matin et le soir, dans l'éventualité de réouverture d'une 3ème classe (cette réouverture n'est pas acquise, elle est liée au nombre d'élèves inscrits).

Le Conseil ne méconnaît pas l'intérêt de cette demande fort séduisante, de nature à rendre service à certains parents. Cependant, il ne lui est pas possible d'y réserver actuellement une suite favorable compte tenu des engagements financiers que ces créations engendreraient (employé communal, charges sociales, etc...) outre les problèmes posés par la législation, le coût des repas, l'utilisation des locaux, etc...

II.- FERMETURE DE LA MAIRIE:

Pendant les vacances, du 14 juillet au 12 septembre inclus, la Mairie sera fermée le mardi. En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

III.- TOURNEE DU PERCEPTEUR:

Monsieur le Percepteur de Baccarat sera en Mairie le lundi 21 Juin de 9 h à 10 h 30 pour procéder à l'encaissement des affouages.

IV.- DON:

Lors du mariage de M. Bernard Coutret avec Mademoiselle M. Christine Georges célébré le 5 juin à Rambervillers, une somme de 131,50 francs a été collectée. Selon le voeu des jeunes époux, elle sera répartie par tiers entre le Foyer Rural, l'Association Familiale et le Club de l'Amitié. Merci aux jeunes époux et meilleurs voeux de bonheur.

THIAVILLE AU XIX ème SIECLE:

L'AFFAIRE DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE DE FILLES (1872-1880)

(suite et fin)

02.01.1877: Sans tarder, le Conseil se réunit. Voici, à titre d'illustration, l'intéressante délibération de ce jour-là:

" Ont été convoqués comme membres du Conseil Municipal, MM. Laurent, Oliot, Ferry, Fleurent, Didier Jean Nicolas, Colin Joseph, Colin Jean Baptiste, Colin Jean Baptiste, Mathieu Victor, Mathieu Jean Baptiste, Paradis et Oliot, Maire.

Comme plus imposés: MM. Didier Jean Baptiste, Huguenin, Bourguignon, Mathieu Joseph, Didier Jean Baptiste, Serrière Nicolas, Paradis Félix, Didier Joseph, Evon, Aubry Jean Nicolas, cabaretier, Job et Brégoët Sébastien, féculier.

L'assemblée,

Considérant que la commune de Thiaville forte de 546 habitants n'a qu'une école mixte et que les intérêts de la morale aussi bien que l'instruction réclament une éducation séparée pour les deux sexes; que d'autre part, la loi exige l'exécution d'une école spéciale de filles dans toutes les communes de 500 habitants et au-dessus;

Considérant que jusqu'ici le voeu des pères de famille, dont M. le Maire se fait l'interprète, d'avoir une école de filles, n'a pu être réalisé, faute de ressources;

Vu la mise en demeure, intimée à la commune en date du 8 décembre dernier par l'administration supérieure de pourvoir à l'établissement d'une école de filles de se créer 8 000 francs de ressources pour faire face aux dépenses.

Est unanimement d'avis qu'il faut faire tous les sacrifices possibles pour sortir de cette fâcheuse position et répondre aux exigences de la loi et au voeu de la population;

Et demande à cet effet, que la commune soit autorisée;

1°) à contracter un emprunt de 8 000 francs sur les crédits fonciers au prix des particuliers.

2°) à s'imposer extraordinairement de 20 cts sur le principe des 4 contributions directes pour une période de 20 années à partir de 1877.

3°) ...

4°) que ladite école soit dirigée par une soeur...."

A contrecœur donc, on le sent bien à la lecture de ce document, on se résout à penser à l'école, et à partir de ce jour, les choses vont aller plus vite.

07.02.1877: L'architecte Vautrin qui a déjà établi le plan de l'église, étudie les possibilités d'installer une nouvelle école à deux classes. Pour limiter la dépense au maximum, on va choisir de procéder à un échange de maisons, la réfection de l'école ou une construction neuve ne pouvant entraîner une dépense inférieure à 30 000 F.

.../...

12.02.1877: Un compromis est établi avec Mme Sophie Goeury, veuve Parisot, pour l'échange des maisons, avec une compensation de 6 000 francs dus par la commune. Sa maison, l'actuelle Mairie, " bien que laissant encore à désirer, semble néanmoins réunir toutes les conditions nécessaires, prenant accès sur trois rues, elle est de construction récente, solide et d'un bon aspect. Les logements très considérables demandent peu de changements, l'instituteur aurait cinq pièces et de vastes greniers fermés; l'institutrice quatre pièces et des greniers... Les deux salles de classes seraient construites dans les engrangements, seulement il faudrait les établir au premier étage pour moins dépenser, d'une part en conservant la Mairie toute faite au rez-de-chaussée sous la salle des garçons et d'autre part pour avoir un dépôt de pompes et un préau couvert remplaçant une cour sous la salle des filles; les salles seraient très vastes et bien aérées, et moyennant des escaliers larges et commodes, l'inconvénient disparaîtrait en grande partie. " (Projet de M. Vautrin)

22.03.1877: Les habitants de Fagnoux adressent à la Préfecture une nouvelle pétition réclamant cette fois une école pour Fagnoux, plutôt que d'installer une seconde classe au village. Il ne sera pas donné suite à ce projet, priorité étant donnée à la séparation des sexes. Mais la bonne volonté de Thiaville ayant enfin été démontrée en ce qui concerne l'école de filles, l'autorisation pour l'église et le cimetière va être accordée.

24.03.1877: Le Conseil Municipal donne son adhésion aux plans et devis de l'école. La dépense doit s'élever à 18 400 francs et une subvention est demandée à l'Etat. Elle ne sera accordée que le 30 avril 1878, pour un montant de 2 700 francs, après de nombreux échanges de correspondance, le dossier de Thiaville étant même " ignoré " pendant des mois.

19.06.1877: L'accord de la Préfecture pour la construction de l'église arrive à Thiaville, après de nouvelles difficultés avec Lachapelle à propos d'une forêt indivise que Thiaville désirait mettre en coupe pour son financement. Le même jour, Mgr Foulon, évêque de Nancy, donne également son autorisation.

11.07.1877: Aussitôt après la mise en adjudication de ce jour, les travaux commencent. Nouvelle péripétie: des personnes qui s'étaient offertes pour assurer le transport des matériaux ont oublié leur promesse et la commune doit au dernier moment faire face à une dépense non prévue.

10.07.1878: Mise en adjudication des travaux de l'école, au profit de M. Lhôte, de Celles sur Plaine.

1878: est donc une année capitale dans l'histoire du village qui se donne cette année-là une église, un cimetière, une école à deux classes, une salle de Mairie, deux logements de fonction et une salle des pompes.

15.05.1879: L'église est terminée. La dépense finale s'élève à 40 006 francs et 92 centimes.

15.11.1880: Réception des travaux de la Mairie et des écoles pour une dépense globale de 11 294 francs et 58 centimes. Il ne reste plus qu'à la meubler, ce qui vaudra encore quelques tracasseries à la municipalité de Charles Olliot, mais qui ont dû sans doute lui paraître légères en comparaison des précédentes.